Délibérations CA 2022 / 12 / 13 – 2 à 3

Point 6 de l'Ordre du Jour
BUDGET INITIAL 2023
Document transmis aux Administrateurs **ANNEXE 2**

Rappel : le budget de l'Université de Lorraine en format GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) se présente sous la forme de 10 tableaux budgétaires :

❑ **Les tableaux soumis au vote :**

- **Le tableau 1 des emplois,**
- **Le tableau 2 des autorisations budgétaires,**
- **Le tableau 4 d'équilibre financier,**
- **Le tableau 6 situation patrimoniale ;**
- **Le tableau 9 des opérations pluriannuelles**

❑ **Les tableaux présentés pour information :**

- Le tableau 3 des dépenses par destination et des recettes par origine
- Le tableau 5 des opérations pour compte de tiers
- Le tableau 7 plan de trésorerie
- Le tableau 8 des opérations liées aux recettes fléchées
- Le tableau 10 détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Pour faire suite au caractère exceptionnel des exercices 2021 et 2022 qui ont présenté des soldes budgétaires exceptionnels (+23,3 en 2021, +18,5 M€ en 2022), en raison de la perception d'avances très conséquentes, notamment sur les projets immobiliers et les PIA (Programmes d'Investissements d'Avenir), l'année 2023 se présente comme en miroir de ces deux exercices précédents : 2023 sera une année pendant laquelle les dépenses vont fortement augmenter, sans qu'une augmentation des recettes, et notamment sur projets, ne soit à ce jour prévue. Cela explique la présentation d'un solde budgétaire très dégradé dans ce Budget Initial.

Un exercice 2023 complexe qui cumule plusieurs points d'attention :

- Déprogrammations 2022 et reprogrammations 2023 sur Opérations Pluriannuelles (OP)
- Des avances importantes perçues sur années antérieures qui vont donner lieu à dépenses en 2023
- Progression importante des dépenses de fluides (+11 M€ par rapport à 2021)
- Progression de la masse salariale
  - Financée : point d'indice, mesures LPR (Loi de Programmation de la Recherche), sur ressources propres
  - Non-financée : Glissement Vieillesse Technicité (GVT) = 2,3 M€
- Programme immobilier important :
  16,4 M€ d'Autorisations d'Engagement (AE), 38,1 M€ de Crédits de Paiement (CP) et 18,3 M€ de recettes

Les indicateurs financiers du Budget Initial (BI) 2023 sont fortement impactés par l'environnement économique international :

- **Un solde budgétaire fortement déficitaire de -43,3 M€**
  mais n'intégrant pas les recettes à venir des subventions non contractualisées (Europe, ANR, CPER, ...)

Les Crédits de Paiement (CP) affichent **719,8 M€** pour des recettes d'un montant de **676,5 M €,** d'où le solde budgétaire négatif à hauteur de **– 43,3 M€**.

- **Un résultat prévisionnel présenté en déficit de -8,5 M€** (+10,9 M€ au BR 2022)

Le résultat est présenté en déficit de 8,5 M€, résultant d'un accroissement des charges non compensé par la hausse des produits.

- **Une Capacité d'Auto Financement (CAF) de seulement 4,2 M€** (22,4 M€ au BR)

Une CAF prévisionnelle estimée à 4,2 M€ au budget initial, attendue en baisse par rapport à 2022 du fait de la dégradation du résultat de l'exercice.
Une CAF qui ne permet d'assurer le financement que de seulement 6,5% de nos nouvelles dépenses d'investissements, ce qui est bien inférieur au ratio prudentiel fixé à 30% par le Ministère.
La forte dégradation de la CAF est un point d'alerte pour l'Établissement car, avec cette trajectoire, celui-ci est quasiment dans l'incapacité d'assurer le financement de ses investissements à partir de ses propres ressources.
En effet, la baisse de la CAF nécessite même de fortement recourir au Fonds de Roulement pour poursuivre le financement de ses investissements ne provenant même pas des opérations pluriannuelles, pour 5,7 M€.
Il faut préciser que le fort déficit constaté au résultat réduit presque entièrement la CAF de l'Établissement et, de ce fait, le Fonds de Roulement (FdR) va être mobilisé pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement.
Ce mécanisme, autorisé par le Ministère en raison de l'inflation, notamment sur l'énergie, devra rester exceptionnel pour que la trajectoire de l'Établissement reste soutenable dans le temps.

- **Un prélèvement sur le Fonds de Roulement (FdR) de 33,3 M€** (-8,8 M€ au BR)
  soit un FdR attendu de 135,9 M€ au 31 décembre 2022 (169,2 M€ au BR)

+ de 30 M€ d'investissements sont financés par un prélèvement sur Fonds de Roulement.

- **Un prélèvement de la trésorerie de 47 M€** (+17,9 M€ au BR)
  soit une trésorerie attendue de 86,3 M€ en fin 2022 (133,3 M€ au BR)

ÉVOLUTION des RECETTES

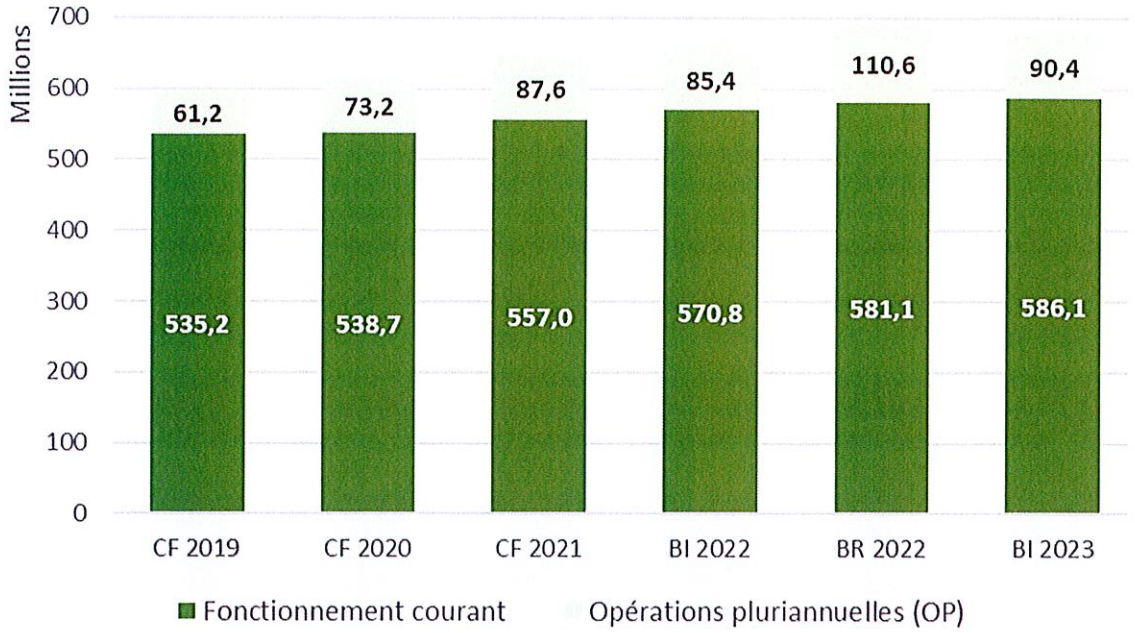

676,5 M€ de recettes sont attendues au Budget Initial 2023.
Les recettes sont en baisse de 15,2 M€ par rapport au Budget Rectificatif 2022.

La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) représente 519,3 M€ - soit 77 % des recettes

En 2022, 13 % des recettes font l'objet d'un suivi dans le cadre d'Opérations Pluriannuelles, soit 90,4 M€.
Hors SCSP, ce sont 56% des recettes qui sont suivies via une Opération Pluriannuelle.

68,3 M€ font l'objet d'un suivi en recettes fléchées, soit près de 10 % des recettes.
Les recettes fléchées représentent 75 % des financements suivis dans le cadre d'Opérations Pluriannuelles.

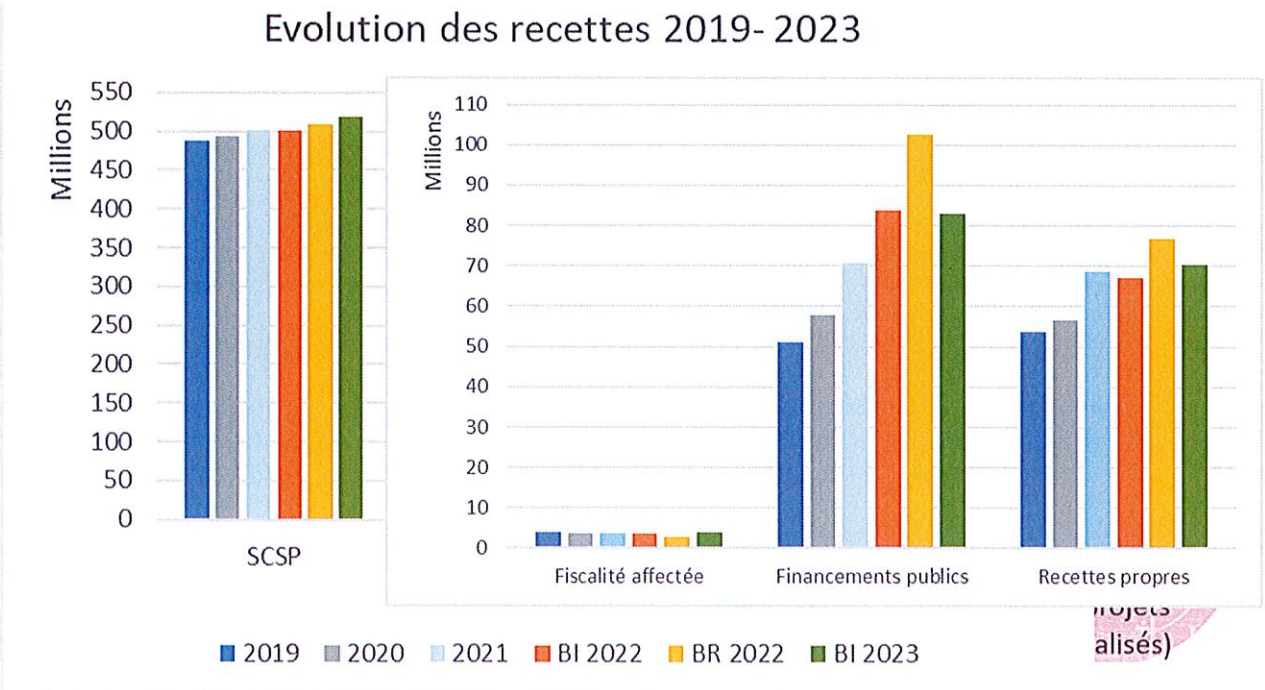

SCSP en hausse de 9,5 M€ par rapport à 2022 (+2%), qui masque une augmentation de 13,9 M€ au titre notamment de la non compensation de la revalorisation du point d'indice en 2022.

Le financement de l'État (hors SCSP) en forte baisse de 43% à 16,3 M€ du fait de la baisse des financements sur les projets immobiliers, avec des exercices 2021 et 2022 exceptionnels au niveau des recettes perçues à titre d'avance sur ces mêmes projets.

BI 2022 = 656,1 M€ | BR 2022 = 691,7 M€ *(+47 M€ par rapport à 2021)*

⇨ **SCSP 2022 = 509,8 M€, +8,3 M€ par rapport à 2021**

Pas de compensation du point d'indice en 2022

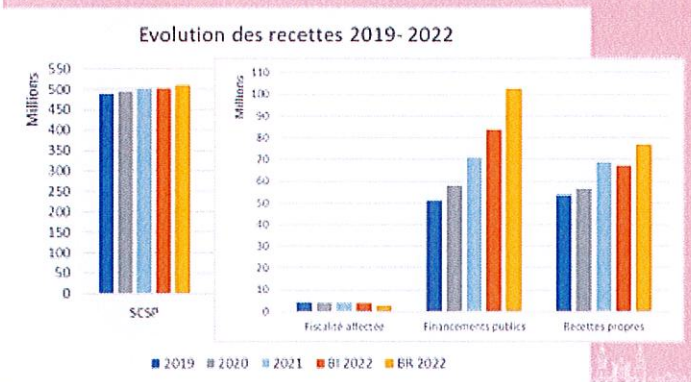

⇨ **Subventions publiques : + 32 M€ (16 M€ CPER+PFR Immobilier, 7 M€ PIA, 5 M€ Erasmus, ...)**

⇨ **Recettes propres : + 8 M€ (apprentissage, FC, valorisation ,...)**

SCSP : Subvention pour Charges de Service Public
CPER : Contrat de Plan État-Région
PFR : Plan France Relance
PIA : Programme d'Investissements d'Avenir

Le Plan France Relance Immobilier a fait l'objet de versements d'importantes avances en 2022 (14,5 M€ de prévus), le montant à verser en 2023 à titre de solde étant alors bien inférieur (5 M€, soit une baisse de 9,5 M€). Il en est de même pour le projet Résilience pour lequel la totalité des recettes de l'État, soit 1 M€ a été encaissé en 2022. Enfin, sur les projets CPER volet immobilier, 4,1 M€ sont prévus d'être versés en 2023 pour les projets relevant du CPER 2015-20, contre 6,5 M€ en 2022, ce qui n'est pas compensé en variation par les premiers versements en 2023 prévus sur le CPER volet immobilier 2021-27 (2 M€).

ÉVOLUTION des CRÉDITS de PAIEMENT (CP) — AE et CP de PERSONNEL

BI 2023 = 719,8 M€ de CP

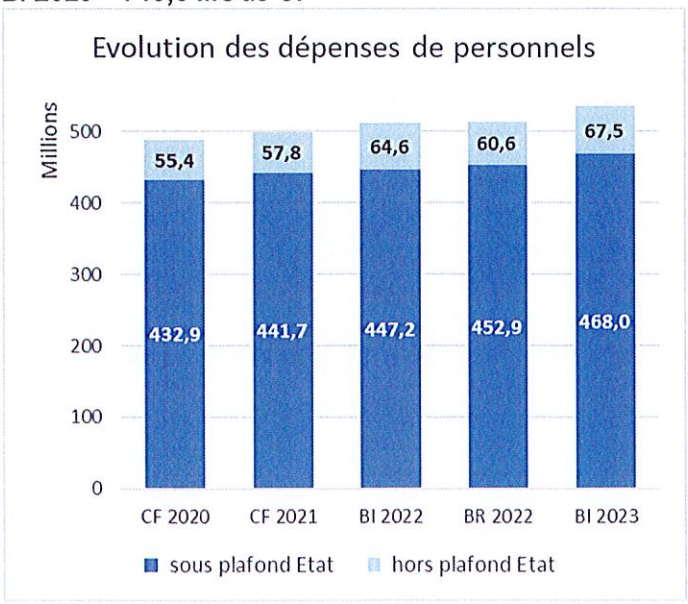

CP Personnels = 3/4 des CP

⇨ **CP de Personnel = 535,5 M€**
+22 M€ vs BR 2022 (+4%)

+15,1 M€ sous plafond Etat : point d'indice (6,8 M€) + impact LPR (3,4 M€) + GVT (2,3 M€)

+ 6,9 M€ sur ressources propres (+2,5 M€ sur LUE +1,9 M€ PIA ORION, SIRIUS, PEIADES, E&T)

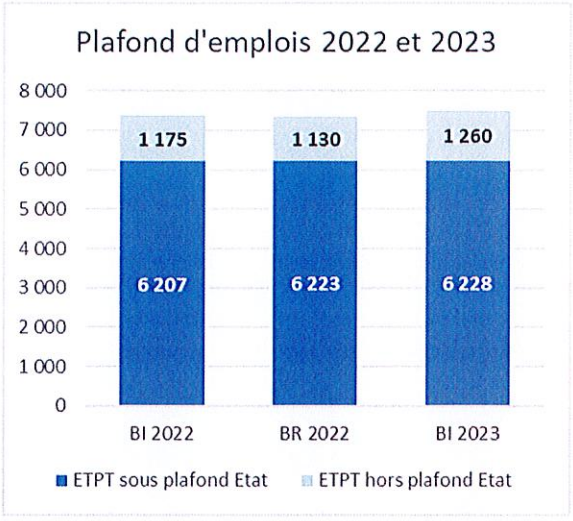

Le plafond d'autorisations d'emplois d'État pour l'année 2023 est de 6 228 ETPT, en augmentation de 5 ETPT par rapport à 2022. Cela correspond à une augmentation de 7 contrats doctoraux et à une diminution de 2 ETPT des personnels de santé suite à la révision annuelle des effectifs de médecine.

Concernant les emplois financés hors SCSP (Subvention pour Charges de Service Public), le plafond d'emplois est en augmentation de 130 ETPT par rapport à celui de 2022, et il est arrêté à 1 260 ETPT.

L'enveloppe de personnel est en augmentation de 22 M€ (+4%) et est budgétée à hauteur de 535,5 M€.
• 8 M€ de dépenses de personnel sous plafond-État restent à la charge de l'établissement dont 2,3 M€ sont dus au GVT 2023.

Concernant les dépenses de personnel relevant du plafond d'emplois État (468 M€) celles-ci sont financées par la SCSP de masse salariale de 472,1 M€ de laquelle il convient de déduire la dotation en heures complémentaires (15,6 M€) que l'établissement alloue aux collégiums pour la prise en charge de celles-ci par les composantes.
Ainsi, c'est près de 11,5 M€ que l'Établissement doit mobiliser pour couvrir la part de ces dépenses non financées par l'État.

ÉVOLUTION des CRÉDITS de PAIEMENT (CP) — AE et CP d'INVESTISSEMENT

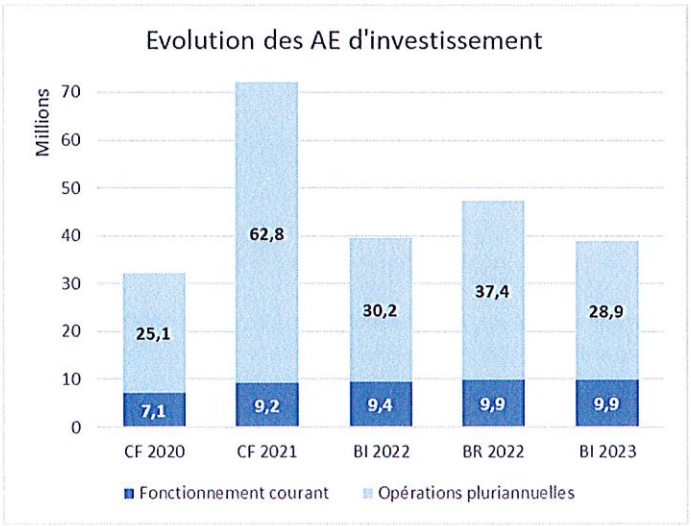

⇨ **AE Investissement = 38,8 M€** (-8,4 M€ vs BR 2022)

La baisse du montant des AE figurant dans le BI 2023 est principalement due à l'absence de nouveaux plans de l'État.

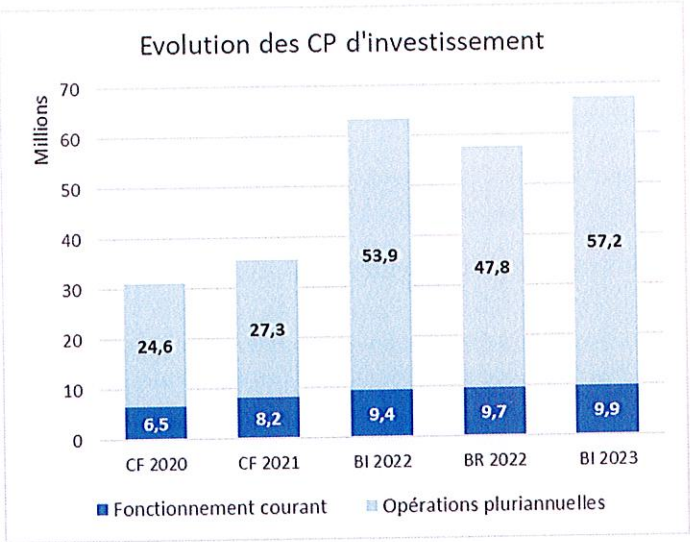

⇨ **CP Investissement = 67,1 M€** (+9,5 M€ vs BR 2022)

La hausse des CP résulte du fait que 2023 est une période de livraisons immobilières consécutives à la fin des travaux relatifs à la piscine des Océanautes et au site Carnot-Ravinelle, notamment.

ÉVOLUTION des CRÉDITS de PAIEMENT (CP) — AE et CP de FONCTIONNEMENT

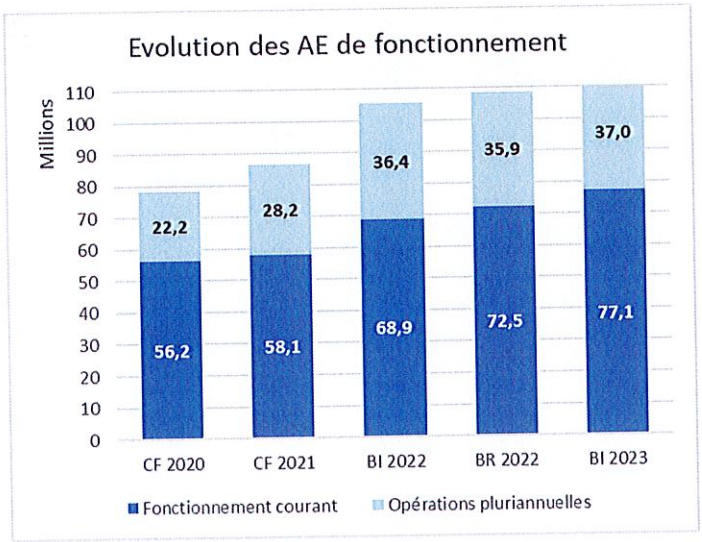

⇨ **AE Fonctionnement = 114,1 M€** (+5,7 M€ vs BR 2022)

La hausse est due au fonctionnement courant (+4,6 M€)
+7,5 M€ pour les fluides (+11 M€ vs 2021)
Près de la moitié des engagements de fonctionnement relatifs aux dépenses courantes de l'Établissement concerne l'Exploitation Maintenance courante et Entretien des Bâtiments (EMEB) = 36,2 M€ dont 22 M€ de fluides

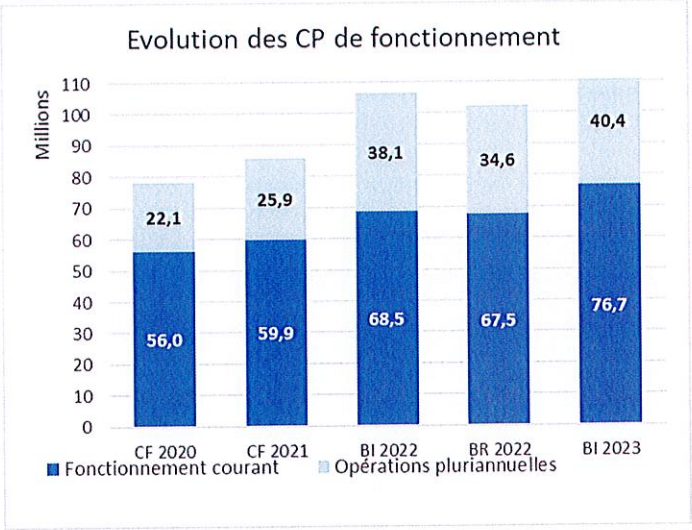

⇨ **CP Fonctionnement = 117,2 M€** (+15,1 M€ vs BR 2022)

Hausse de 15% par rapport au BR 2022 du au fonctionnement courant (+9,2 M€) et aux OP de recherche (+5,9 M€)

L'augmentation des CP de fonctionnement résulte principalement pour plus de 60% de la hausse des dépenses de fonctionnement courant (+ 9,2 M€) et près de 40% de la hausse de la programmation faite sur l'ensemble des opérations pluriannuelles (+5,9 M€)

L'Établissement a fait le choix de limiter la budgétisation des fluides à un total prévu de 22 M€ compte-tenu des mesures de plafonnement des coûts de l'énergie annoncés par l'État.

L'ÉQUILIBRE FINANCIER du BI 2023

Solde budgétaire de -43,3 M€ (- 61,8 M€ vs BR 2022, -17,8 M€ vs BI 2023)
qui n'intègre pas les recettes à venir des subventions non contractualisées (Europe, ANR, CPER, ...) dû :

↳ **aux opérations pluriannuelles pour - 38,1 M€,** 1/3 issu des décalages de trésorerie suite aux avances perçues sur les exercices précédents (LUE, CPER, plan France Relance, PACTE, ...), et au 2/3 à l'autofinancement (dont 12 M€ sur le Plan Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PP2i))

↳ **au fonctionnement courant pour - 5,2 M€,** impact du à la masse salariale sous plafond Etat non financée (GVT) et à la hausse importante des fluides

Solde des opérations non budgétaires : - 3,7 M€, dont
- 1,6 M€ au titre du remboursement du capital de l'emprunt BEI ;
- 2,1 M€ pour les opérations au nom et pour compte de tiers.

Un prélèvement de la trésorerie de 47 M€ est attendu pour 2023
↳ **Trésorerie prévisionnelle au 31 décembre 2023 : 86,3 M€**
dont 17,6 M€ de trésorerie fléchée

LA SITUATION PATRIMONIALE : le COMPTE de RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Exercices (montants au 31/12)	2019	2020	2021	BI 2022	BR 2022	BI 2023
Résultat	2,3 M€	12,9 M€	16,8 M€	-0,6 M€	10,9 M€	**-8,5 M€**

- **Résultat prévisionnel en déficit de 8,5 M€** (- 19,4 M€ par rapport au BR 2022, - 7,9 M€ par rapport au BI 2022) résultant d'un accroissement des charges non compensé par une hausse des produits :

  - **+34,3 M€ (+5,2%) de charges supplémentaires** dont +13% sur les charges de fonctionnement décaissables (+14,5 M€), + 4% sur celles de personnel (+18,6 M€) et des charges calculées (+1,2 M€)

  - **+14,9 M€ de produits (+2,2%)** dont +9,5 M€ de SCSP +7,6 M€ de subventions et -2,2 M€ de produits encaissables

- **Déficit dû à la hausse des coûts de l'énergie et à l'évolution des dépenses de personnel sous plafond État non financés (GVT)**

LA SITUATION PATRIMONIALE : la CAPACITÉ d'AUTOFINANCEMENT (CAF)

Exercices (montants au 31/12)	2019	2020	2021	BI 2022	BR 2022	BI 2023
CAF	12,9 M€	28,0 M€	34,1 M€	12,8 M€	22,4 M€	**4,2 M€**

- **Dégradation de la CAF à 4,2 M€ due à celle du résultat** (- 18,1 M€ par rapport au BR 2022, -8,5 M€ par rapport au BI 2022)

- **La CAF ne permet d'assurer le financement que de 6,5% de nos investissements** en dessous du seuil prudentiel fixé à 30%

Financement de l'investissement (56 M€) au BR 2022

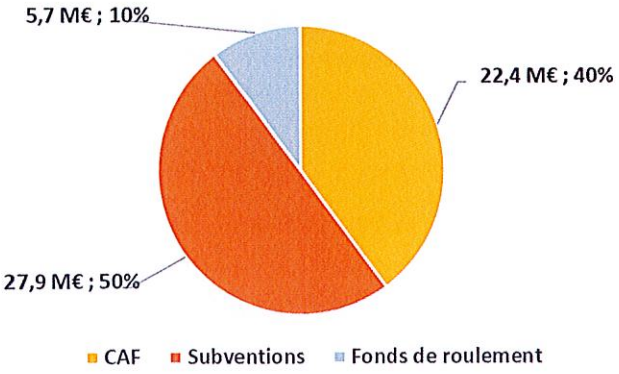

Financement de l'investissement (65,4 M€) au BI 2023

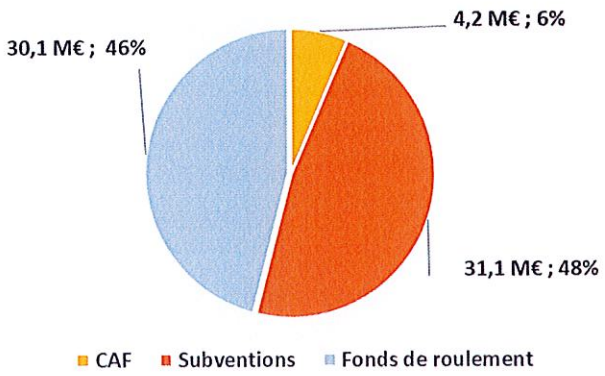

LA SITUATION PATRIMONIALE : LE FONDS DE ROULEMENT (FdR)

Exercices (montants au 31/12)	2019	2020	2021	BI 2022	BR 2022	BI 2023
Fonds de roulement (FR)	158,8 M€	165,1 M€	178,1 M€	158,6 M€	169,2 M€	**135,9 M€**

- Financement des dépenses d'investissement (65,4 M€) :
  - près de 50% par les subventions attendues (31,1 M€ dont 20,8 M€ de l'Etat)
  - 6,5% à partir de la CAF prévisionnelle

- 30 M€ par prélèvement sur le FR dont 16,1 pour le PP2I et 5,7 M€ pour l'investissement courant annuel (hors OP)

- **+ 3,3 M€ sur FR pour le remboursement des dettes financières des Partenariats-Public-Privé** (PPP)

- **Le FdR couvre 75 jours de dépenses décaissables mais Le Fonds de Roulement mobilisable est estimé à seulement 21,3 M€ (12 jours)** et se situe sous le seuil prudentiel de 15 jours

LA SITUATION PATRIMONIALE : LA TRÉSORERIE et la SOUTENABILITÉ du BI 2023

Exercices (montants au 31/12)	2019	2020	2021	BI 2022	BR 2022	BI 2023
Trésorerie	86,3 M€	96,0 M€	115,4 M€	84,9 M€	133,3 M€	**86,3 M€**

- **Un prélèvement de la trésorerie de 47 M€ est attendu pour 2023**

- **Baisse de seulement 9,7 M€ attendue sur la période 2021-2023**
  - Pour 2021, de dépenses en baisse en raison de la crise sanitaire, conjuguée à une forte hausse des ressources notamment de l'apprentissage
  - Pour 2022, excédent de produits issus de la dévolution de LUE et du préfinancement par l'État de surcoûts de fluides 2023 (fonds de compensation)

- **La trésorerie couvre 48 jours de dépenses décaissables**

- **La trésorerie disponible est estimée à 40,8 M€ (23 jours de charges décaissables** avec un seuil d'alerte fixé à 30 jours)

La baisse de la trésorerie provient essentiellement du fait que l'Établissement va réaliser des dépenses sur des projets sur lesquels il a déjà perçu d'importantes avances en 2021 (PIA, MUNDUS, PACTE, CPER, France Relance) qui avaient diminué alors le besoin en fonds de roulement en 2021 et 2022.

Au vu de la programmation actuelle, le budget reste soutenable.
En effet, on peut signaler qu'à fin 2023, le montant de la trésorerie finale (86,3 M€) augmenté des restes à encaisser sur les opérations pluriannuelles (198 M€), sera supérieur au montant des restes à payer (49,9 M€) augmenté des restes à engager sur les opérations pluriannuelles (158,9 M€) et du montant du capital restant dû sur le prêt BEI (34,7 M€), traduisant ainsi la soutenabilité sur le long terme des engagements pris par l'Établissement et du budget présenté.
La trésorerie dite disponible de l'Établissement, car non affectée à une opération pluriannuelle, est donc estimée à 40,8 M€, ce qui permettrait de couvrir les charges de fonctionnement de 23 jours, soit sous le seuil d'alerte de 30 jours.

L'Établissement va devoir réfléchir à réformer son modèle économique, revoir la manière de contenir l'augmentation de ses dépenses courantes, et développer son activité génératrice de nouvelles recettes afin de rester dans un cycle vertueux, où l'Établissement a la capacité de réaliser des investissements stratégiques et/ou nécessaires pour remplir au mieux ses missions de service public à l'égard de ses usagers et de la société.

Délibération CA 2022 12 13 - 2
Délibération :
Les membres du Conseil d'Administration approuvent le Budget Initial 2023 de l'Université de Lorraine : emplois, Autorisations d'Engagement (AE), Crédits de Paiement (CP), solde budgétaire, prévisions budgétaires et tableaux correspondants.

Ils approuvent également les grandes lignes des actions stratégiques de mise en œuvre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (annexe immobilière du Budget 2023) ainsi que la programmation des achats 2023-2026.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants *Présents* *Représentés*	26 *18* *8*
Nombre de REFUS de VOTE	**0**
Nombre de VOTES POUR	**15**
Nombre de VOTES CONTRE	**1**
Nombre d'ABSTENTIONS	**10**

Fait le 14 décembre 2022

Université de Lorraine
La Présidente

Hélène BOULANGER
Présidente

- **Transmis au Recteur Chancelier le** 19 DEC 2022

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Point 6a de l'Ordre du Jour
FRAIS DE GESTION, SERVICE et ENVIRONNEMENT
Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 3

Délibération CA 2022 12 13 - 3
Délibération :
Les membres du Conseil d'Administration approuvent les Frais de Gestion, Service et Environnement (FGSE) applicables en 2023.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants *Présents* *Représentés*	26 *18* *8*
Nombre de REFUS de VOTE	**0**
Nombre de VOTES POUR	**17**
Nombre de VOTES CONTRE	**0**
Nombre d'ABSTENTIONS	**9**

Fait le 14 décembre 2022

Université de Lorraine
La Présidente

Hélène BOULANGER
Présidente

- **Transmis au Recteur Chancelier le** 19 DEC. 2022